



L A P A L U D

**ARRÊTÉ N° MA-ARE-2018-049
du 23/03/2018**

**portant des mesures temporaires
de circulation et de stationnement
Rue Basse des Pêcheurs
pour occupation du domaine public
le 27 mars 2018**

Le Maire de LAPALUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225,

Vu le Décret n° 89.631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 1997 relatif à la signalisation routière,

Vu la demande formulée par M. LHOMEI Jean-Luc pour l'**occupation du domaine public par le stationnement d'un camion** devant le 16 Rue Basse des Pêcheurs afin d'effectuer des travaux d'isolation de combles.

Considérant que pour permettre d'effectuer ces travaux, 16 Rue Basse des Pêcheurs à LAPALUD, il est nécessaire par mesure de sécurité, de prendre des dispositions particulières,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés

- **Le 27 mars 2018 de 8 h 00 à 13 h 00.**

Pendant la durée des travaux, la Rue Basse des Pêcheurs sera fermée à la circulation à hauteur du n° 16.

Maintenir la possibilité de passage des secours éventuels.

Un périmètre de sécurité sera mis en place.

L'accès entre 8 h et 13 h sera possible uniquement pour les riverains de la Rue Basse des Pêcheurs par l'Est et l'Ouest.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires à la sécurité des travaux seront apposés par l'entreprise en charge des travaux pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Monsieur le Maire de LAPALUD, la Police Municipale de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Guy SOULAVIE



Pour le Maire empêché,

Jean-Louis RICHIER

Maire Adjoint

Délégué à l'Urbanisme

Département :
VAUCLUSE

Commune :
LAPALUD

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
ORANGE
132, Allée d'Auvergne 84873
84873 ORANGE CEDEX
tél. 04 90 51 29 21 -fax 04 90 51 27 89
cdif.orange@dgif.finances.gouv.fr

Section : E
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 22/03/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Lieu des travaux

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

